

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

—Monsieur l'Orateur, je sais que j'ai un auditoire captif, mais je n'ai que quelques minutes pour entamer ce discours sur la canadianisation.

De façon générale, le gouvernement actuel est lamentable depuis deux ans. La canadianisation est la seule lueur d'espoir qu'il a été donné à la population d'apercevoir. Dans le discours que je prononcerai demain, j'essaierai d'expliquer ce qu'est la canadianisation, et mes collègues en feront autant. C'est un peu de la frime parce que le public croit qu'il s'agit de l'étatisation. Ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. C'est un processus qui remplacera les géants américains—les Rockefeller et cie—par des géants canadiens—les Dome, Nova, et ainsi de suite. Dans mon discours, je vais vous montrer comment les Canadiens feront encore une fois les frais de cette mesure. Ils financeront l'exploration et le développement et les profits iront gonfler les poches de certains nantis. Au lieu d'aller dans les poches des Américains, les bénéfices iront dans les poches des nababs de l'industrie canadienne, mais pas dans celles des gens ordinaires.

**M. Evans:** Ce n'est pas vrai.

**M. Waddell:** J'invite le député d'en face à lire le bill et à venir ici demain pour entendre mon exposé sur la canadianisation.

Les critères de canadianisation ne sont que du vent, monsieur l'Orateur. Aux termes de la présente mesure, le contrôle de notre industrie pétrolière, qui demeure à 75 p. 100 sous la coupe d'intérêts étrangers...

**M. Gray:** Soixante-sept pour cent.

**M. Waddell:** Nous en parlerons demain et je fournirai des chiffres à ce moment-là. En 1974, le gouvernement a promis de porter la participation et le contrôle canadiens à 50 p. 100. Il a réitéré cette promesse en 1979 et 1980, et il est probable qu'il ressortira cette promesse en 1981.

Dans mon propos, je compte démontrer que les dispositions du bill portant sur l'imposition et l'intérêt reporté ne correspondent pas aux régimes existant ailleurs dans le monde. En Norvège, la société d'État reçoit entre 50 et 80 p. 100 des intérêts reportés alors que l'on ne propose que 25 p. 100 pour Petro-Canada. En Grande-Bretagne et en Norvège, les impôts sont le double ou le triple de ce qui est prévu dans le bill C-48.

Je veux aussi démontrer encore une fois que nous nous sommes fait avoir si l'on nous compare à la Norvège, à la Grande-Bretagne, voire à l'Australie et au Mexique. J'examinerai chacun de ces régimes et le comparerai au nôtre.

Je démontrerai également quelles seront les conséquences de cette mesure. Je crois que nous verrons une foule de petites entreprises canadiennes cotées en bourse qui ne seront en fait que des paravents pour de grandes sociétés pétrolières multinationales. Le bill prévoit des subventions de 93c. pour chaque dollar dépensé. Pensez-y, monsieur l'Orateur, pour chaque dollar qu'elles consacrent au forage de puits dans le Nord, dans les terres du Canada, sur la côte ouest ou est et sous la mer, les entreprises recevraient 93c. des contribuables.

Vous parlez de richesse, vous parlez de capitalisme, mes chers amis à ma droite! Or il ne s'agit pas en l'occurrence de capitalisme mais de prodigalité de la part du gouvernement. Le gouvernement va subventionner à 93 p. 100 le forage des puits, mais allons-nous pour cela jouir de la propriété d'État? Non, seulement d'un droit de propriété limité par l'intermédiaire de Petro-Canada. Dome et Nova et toutes les autres

entreprises s'enrichiront et c'est le contribuable canadien qui paiera. C'est ce que je compte faire voir dans mon intervention, monsieur l'Orateur.

Les ministériels peuvent-ils me dire quelle est la plus grande société pétrolière du Canada? Est-ce Petro-Canada? Non, c'est Dome Petroleum! Nous devons reconnaître que la canadianisation n'équivaut pas à la propriété d'État. C'est de l'escroquerie...

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie.

● (2200)

**MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES INDEMNITÉS DE VIE CHÈRE  
APPLICABLES AUX POMPIERS D'AÉROPORTS

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Monsieur l'Orateur, le 15 juillet dernier, je me suis levé à la Chambre pour poser une question au président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Je parlais alors au nom de certains de mes commettants, c'est-à-dire les pompiers de l'aéroport international de Vancouver. Ils s'inquiètent de leur pouvoir de négociation en vue d'un règlement salarial vu qu'ils forment une unité comprenant seulement 20, 30 ou 40 personnes.

La position du gouvernement en tant qu'employeur est que les syndicats nationaux représentent des employés de tout le Canada. Le ministre m'a avoué à la Chambre à ce moment-là que cela crée un problème de disparité parmi les employés. Je lui ai alors fait remarquer que chaque fois qu'il y a égalité à l'échelle nationale, il y a énormément d'injustice à l'égard des employés. Les conditions varient tellement d'une région à l'autre du pays qu'une convention collective nationale ne peut que profiter aux uns et nuire aux autres. Par exemple, les échelles de salaires des pompiers de l'aéroport international de Vancouver se comparent très défavorablement à celles de leurs collègues du Nouveau-Brunswick. Dans certaines parties du pays, des travailleurs ont des échelles de salaires supérieures de \$3,000 par an à celles de leurs homologues à l'emploi de services d'incendie municipaux ou provinciaux. Par ailleurs, les pompiers de l'aéroport international de Vancouver touchent un traitement inférieur de \$6,000 par an à celui de leurs collègues de la ville de Vancouver ou de leurs collègues à l'emploi du gouvernement provincial.

Les employés de l'aéroport international de Vancouver touchent le même traitement que ceux de l'aéroport de Moncton, mais le coût de la vie dans les deux régions diffère énormément. Je ne comprends pas comment le président du Conseil du Trésor peut chercher à faire accepter un règlement qui est censé être équitable alors qu'il est incroyablement injuste.

Il a admis en me répondant que ce règlement était injuste et que le gouvernement cherchait à fournir des avantages régionaux pour certains travailleurs, un genre de clause relative au coût de la vie, je suppose, ou quelque chose de ce genre. Mais cette clause se fait encore attendre. J'ai fait remarquer au ministre qu'il nous faudrait peut-être créer des unités de négociation régionales afin de renforcer la main de certains des